



Quels sont mes droits autant conjoint français ?

Par **Kiki217**, le **16/08/2015** à **00:07**

Bonjour;

Merci d'avance pour votre réponse! je suis marocaine j'ai 27 ans , je suis née en France mais je suis partie au Maroc à l'âge de 7 ans, j'ai épousé un français en 2012 au Maroc, je suis arrivée en territoire français en mars de 2013. En 2016 on aurait atteint 4 ans de mariage comptant biensûr de la date d'enregistrement du mariage en France en juin 2012. Notre relation commence à tomber à l'eau et il veut demander le divorce, mes questions est quels sont mes droits autant que marocaine née en France? et marocaine portant un visa conjoint français en cas de divorce? est ce que le consulat peut me retirer mon visa ?